

8^e Rencontre du Gaaf

La mort de plus en plus proche

RENCONTRE AUTOUR DE NOS AÏEUX

Mélanges d'archéologie, d'histoire, d'anthropologie, de sociologie, de médecine légale

Marseille les 25, 26 et 27 mai 2016

Faculté de Médecine de La Timone
Amphithéâtre Maurice Toga
27 Boulevard Jean Moulin 13005 Marseille

Colloque organisé par le Groupement d'anthropologie et d'archéologie funéraire
en partenariat avec l'UMR 7268 ADÉS, l'UMR 8562 Centre Norbert Elias, le CNRS, l'EHESS, l'INRAP,
la DRAC PACA, la Ville de Marseille et le Conseil général des Bouches-du-Rhône

ATTENDUS DU COLLOQUE

Six ans après « Rencontre autour du cadavre », le GAAF organise de nouveau sa rencontre annuelle à Marseille, à la Faculté de médecine de la Timone les 25, 26 et 27 mai 2016, portant sur la mort et les morts à l'époque contemporaine.

En quoi l'étude archéologique des morts récents est-elle particulière ? A Marseille, des archéologues viennent de fouiller un cimetière d'époque contemporaine ; ailleurs en France et en Europe, des équipes sont appelées à travailler sur des sites récents comme les tranchées de la Première Guerre mondiale. Pour autant, l'étude de ce champ chronologique reste encore marginale et pour certains inutile, voire dérangeante, alors même que l'histoire ou la sociologie l'ont largement nourrie depuis des décennies.

La proximité temporelle interroge différemment les disciplines et si elle soulève des questionnements éthiques, elle permet une approche riche d'enseignements qui renouvelle problématiques et méthodologies, livrant des matériaux nouveaux aux recherches sur la mort en sciences humaines et sociales. L'intérêt de ce colloque consistera donc à mettre en avant le potentiel heuristique de ces recherches, en pointant leurs apports, leur intérêt et les questions sociétales qu'elles soulèvent. Différentes sources et objets seront confrontés et mis en perspective : archives du sol, archives écrites et figurées, cadre historique et culturel (voire culturel), sans oublier le droit, les considérations éthiques, la psychanalyse...

Comment les acteurs et le public confrontés à ces questions ressentent-ils l'échelle du temps, le proche et le lointain, quand ces découvertes renvoient à des notions d'identité, de filiation, d'appartenance sociale, religieuse, connues ou supposées ? Si la fouille d'un cimetière médiéval voire moderne ne soulève aujourd'hui plus une question de légitimité en France, il n'en est pas toujours de même pour la fouille d'un site funéraire plus récent. Qu'en est-il dans d'autres contextes culturels de l'espace méditerranéen et plus largement européen ?

Les organisateurs du colloque, à l'instar de la « Rencontre autour du cadavre », ont souhaité une rencontre internationale et pluridisciplinaire, mêlant archéologues, historiens, anthropologues, sociologues, éthiciens, juristes, médecins, psychanalystes (...), afin de permettre une réelle confrontation des idées et des pratiques. Celle-ci va venir nourrir des réflexions sur une approche plus globale et inclusive autour de la mort et du rapport à celle-ci, ici et ailleurs.

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS

Thème 1

Recherches sur la mort des temps récents : état des lieux

L'archéologie des sépultures et ensembles funéraires d'époques récentes : un état sommaire de la question en France

Stéfan TZORTZIS¹ et Bruno BIZOT^{1,2}

¹ UMR 7268 ADÉS AMU – CNRS – EFS

² MCC DRAC SRA PACA

Correspondance : stefan.tzortzis@univ-amu.fr

Les contextes culturel et spirituel liés à la mort, à sa perception et à sa gestion durant les périodes récentes ont été et sont encore le sujet d'études historiques et sociologiques approfondies. Ce n'est que très récemment que l'archéologie s'est emparée à son tour de ces problématiques avec ses méthodes valorisant d'autres objets d'étude : vestiges de la culture matérielle et vestiges ostéologiques. Par-delà la nécessité faite aux archéologues de « traiter » les structures anthropiques les plus récentes pour avoir accès aux horizons stratigraphiques antérieurs, l'intérêt intrinsèque de sépultures et d'ensembles funéraires ne relevant que de ces périodes s'est bel et bien affirmé.

L'assise de cette archéologie fut d'abord l'étude de faits funéraires (voire seulement mortuaires) et de sites assignés à des contextes de mortalité particuliers, souvent tragiques. Sans doute faut-il y voir l'effet d'un lien avec les échelles « courtes » du temps historique, davantage familières ou « parlantes » au plus grand nombre. En l'occurrence, la fouille de sépultures constituait une entrée en la matière, un visuel direct sur un thème marquant, la manifestation concrète d'un soubresaut, de vicissitudes ou de cycles connus de l'Histoire comme en particulier les épidémies de peste ou la Grande Guerre. Désormais, plusieurs études de terrain notamment en région PACA et dans l'Est de la France, montrent que les dimensions événementielle ou conjoncturelle ne représentent plus la seule focale de cette archéologie. C'est ainsi qu'elle a investi, non sans parfois des réticences du corps social ou du moins de certains publics, de banals cimetières paroissiaux ou de quartiers désaffectés. En se déployant sur les lieux que les communautés ont dévolu aux morts dans le quotidien et la durée jusqu'à une époque relativement peu éloignée de la nôtre, l'archéologie aborde une échelle du temps historique sans doute moins évocatrice, plus difficilement perceptible dans ses oscillations. Elle considère les apports d'une démarche comparative et, mieux encore, dialectique, appliquée aux archives historiques et aux archives du sol – archives biologiques comprises – que ce soit dans le cadre d'analyses spatiales, d'études des pratiques et des recrutements funéraires, d'approche des régimes démographique et sanitaire des populations.

Il est manifeste qu'en France la pression exercée par l'aménagement du territoire et le recours généralisé à la « sauvegarde par l'étude scientifique » pour gérer le patrimoine archéologique menacé ont joué un rôle de catalyseur dans ce développement d'une archéologie funéraire des temps récents. Nous proposons avec cette communication de présenter un bilan d'étape de cette archéologie et de nous interroger sur la programmation de telles opérations.

L'historien, l'archéologue et la mort

Bruno BERTHERAT

Université d'Avignon et UMR 8562 Centre Norbert Elias

Correspondance : bruno.bertherat@univ-avignon.fr

Cette communication a pour but de faire un bilan des recherches historiques sur la mort à l'époque contemporaine en France, dont l'essor date de la fin des années 1970. Elle montrera la diversification des approches et son ouverture vers les autres champs des sciences humaines et sociales.

De ce point de vue, le dialogue de l'histoire avec l'archéologie semble d'une grande richesse, qu'il s'agisse de la mort de masse ou de la mort au quotidien. Le cimetière apparaît alors comme le champ de prédilection d'une collaboration fructueuse, mais ne saurait épuiser les pistes possibles.

Archéologie et anthropologie des cimetières récents en Suisse: un état des lieux

Geneviève PERRÉEARD LOPRENO¹, Gerhard HOTZ^{2,3} et Marina ZULAUF³

¹ Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie, Institut Forel, section des Sciences de la Terre et de l'Environnement, Université de Genève, Suisse

² Naturhistorisches Museum Basel

³ Integrative Prähistorische und Naturwissenschaftliche Archäologie IPNA, Universität Basel

Correspondance : genevieve.perreard@unige.ch

En raison de son organisation politique et de sa diversité culturelle, la situation de l'archéologie et de l'anthropologie en Suisse est très hétérogène. En effet, les cantons sont les instances compétentes en matière de protection de la nature et du patrimoine, dont fait partie l'archéologie, la confédération fixant le cadre général. Ce faisant, la définition des vestiges ayant une valeur archéologique, historique, scientifique ou éducative est propre à chaque archéologie cantonale. Pour ces périodes récentes, il semble à l'heure actuelle que l'histoire des cimetières joue un rôle important pour envisager une intervention archéologique. Comme dans le canton de Vaud où la police des enterrements stipule en 1812 qu'aucun cimetière ne peut être établi dans l'enceinte d'une ville ou d'un village, de nombreuses communes suisses vont être amenées à créer des cimetières en dehors des espaces habités. Ces derniers sont souvent encore en fonction aujourd'hui, mais pour des raisons démographiques et sanitaires, certaines communes ont été amenées à ouvrir un nouveau lieu vers la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle. Ces espaces « cancelés » offrent alors une opportunité de fouille moins délicate que les cimetières encore en fonction, comme l'illustrent des exemples dans les cantons de Bâle et de Vaud. Cependant, les cimetières fermés du XIX^e siècle ne sont pas pour autant à l'inventaire de la carte archéologique et des prélèvements de squelettes ont pu être organisés dans les cimetières actuels. La fouille de cimetières récents en Suisse est marginale, essentiellement motivée par des projets anthropologiques, mais a conduit à des découvertes majeures.

Standards of excavating human bones in Germany

Claudia MELISCH

Universität de Berlin

Correspondance : cmelisch@web.de

There is no overall standard of excavation or standard method to excavate in Germany. Excavation and the keeping of finds is a matter of county law. Each county has individual regulations and structures. There are 17 different laws dealing with the heritage in Germany, for each county a different one. There are also distinct differences in who is responsible to pay for the archaeology.

Some counties have developed very detailed forms and procedures how to excavate and to record graves, others have nearly none or very old standards. The way to record skeletons is one aspect of the issue of dealing with human bones, but what do we do with the bones after they have been excavated? This discussion hasn't really been started in Germany, human bones are often seen as being standard archaeological material as well as pottery and animal bones. That's why human bones are often stored amongst other archaeological finds. Reburying human bones – if done or discussed at all – happens more often for the skeletal series from the 18th and 19th century and later. Reburying the dead from Second World War concentration camps or from forced labour camps happens regularly, at least in Berlin. Medieval and older skeletal series are mostly not being reburied, because they are generally seen as valuable research material. There is no set time limit for a reburial after the excavation or the post-excavation. As far as I know, none of the county regulations deal with the issue of potential reburial.

Therefore the range of attitudes whilst excavating cemeteries is wide spread and differs also according to the time period that the bones come from.

Le statut des sépultures : que disent le droit français et le droit européen ?

Jocelyne CAYRON¹ et Jean-Pierre GASNIER²

¹ EA4224 CDE AMU

² Avocat, Aix-Marseille Université, psychanalyste

Correspondance : jocelyne.cayron@wanadoo.fr

"À l'origine des sociétés, tout ce qui touche aux cérémonies mortuaires, aux sépultures, au culte des morts était du domaine exclusif de la religion confondue avec l'État".

Dans nos société laïques, et plus individualistes, les questions relatives au sort de la dépouille mortelle sont devenues des questions régies, de façon très précise et détaillée, par le droit des collectivités territoriales¹.

Les premières interventions du pouvoir civil (*arrêts de la Cour du Parlement de Paris, 12 mars 1763 et 21 mai 1765*), dans cette matière traditionnellement aux mains de l'autorité religieuse, étaient justifiées par des considérations liées à la **salubrité publique**². Les dangers sanitaires que faisait courir à la population la présence de sépultures dans et aux abords des églises justifiaient l'interdiction de ces inhumations et la création d'un monopole communal en matière de cimetière par le décret du 23 prairial an XII.

L'affirmation de la liberté des funérailles par la loi du 15 novembre 1887 et la création, par la loi du 28 décembre 1904, d'un monopole communal pour le service extérieur des pompes funèbres (service pour lequel les fabriques des églises et les consistoires s'étaient vus conférer un monopole par l'article 22 du décret du 23 prairial an XII) viendront parachever la publicisation de la mort au profit de la commune et du maire)³.

Si la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993⁴ a fait disparaître le monopole communal du service extérieur des pompes funèbres, les maires sont toujours chargés d'exercer le contrôle des opérations funéraires et les communes conservent le monopole des cimetières.

Cette loi de 1993 a connu, après l'adoption de l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires⁵, sa seconde modification importante avec l'adoption de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire⁶. Cette loi vient :

- d'une part, étendre le monopole des cimetières aux sites cinéraires qui, s'ils ne sont pas les accessoires d'un crématorium, sont nécessairement dans un cimetière ;
- d'autre part, bien que la loi ait maintenu la surveillance des opérations funéraires, limiter le nombre d'opérations soumises au paiement des vacations funéraires.

La question du traitement juridique de la dépouille mortelle suit ainsi les évolutions sociétales. Les cérémonies funèbres ont changé, et les français souhaitent de plus en plus souvent que leur corps soit incinéré. Des règles ont dû être posées, pour encadrer les nouvelles pratiques d'hommage, consistant à répandre les cendres d'un défunt dans un endroit qu'il affectionnait, ou pour la conservation de ces cendres.

¹ A. Chareyre, *Traité de la législation relative aux cadavres* : Larose et Forcel, 1884, p. 3

² J. Aubert (dir.), *Pour une actualisation de la législation funéraire* : Doc. fr., 1981, p. 161 s.

³ Sur l'histoire des cimetières, R. Auzelle, *Dernières demeures* : Imprimerie Mazarine, 1965

⁴ Journal Officiel 9 Janvier 1993

⁵ Journal Officiel 29 Juillet 2005

⁶ Journal Officiel 20 Décembre 2008

Thème 2

L'invention du cimetière contemporain : des données historiques aux résultats archéologiques

Caractéristiques du cimetière français hérité du XIX^e siècle

Régis BERTRAND

UMR 7303 TELEMME

Correspondance : regis.bertrand6@free.fr

Le cimetière français actuel résulte d'une législation élaborée pour l'essentiel au XIX^e siècle, le décret du 23 prairial an XII (1804), l'ordonnance du 6 décembre 1843 et les lois de la III^e République. Il résulte aussi de l'évolution des pratiques, qui a d'ailleurs relativement influencé la législation.

Le cimetière appartient au domaine communal et sa police relève du maire. Des exceptions existent (cimetières « nationaux » et « consistoriaux ») mais l'exploitation par une entreprise privée n'est autorisée que pour les crématoires et leurs annexes. Le cimetière privé, familial ou conventuel, est un héritage historique désormais.

Le principe fondamental d'une inhumation pour une durée de cinq ans suivie de la reprise de l'emplacement avec dépôt des restes à l'ossuaire et nouvelle inhumation, posé par le décret de prairial, qui sous-tendait le calcul théorique de la superficie d'un cimetière, a été tôt perturbé par le développement de formes nouvelles de rapports aux morts, dans des cimetières désormais ouverts à la visite : la multiplication des concessions à durées variées a gelé des surfaces parfois importantes et rendu complexe la gestion de l'enclos. De plus, le christianisme est le seul monothéisme à admettre l'exhumation systématique. Des compromis ont dû être trouvés dès le XIX^e siècle pour le judaïsme et à la fin du XX^e pour l'Islam.

Sur le modèle du Père-Lachaise, les cimetières ont été viabilisés et plantés. Mais l'augmentation de la population urbaine et la multiplication des concessions a conduit à une rationalisation et une densification croissante des emplacements d'inhumation. Est né un paysage spécifique, de plus en plus minéral et morne. La recherche de cimetières paysagers, pourtant initiée par le Père-Lachaise, n'a été que tardivement reprise.

Les cimetières ont été confessionnels de 1804 à 1881. Leur « neutralisation » à partir de cette date n'a pas toujours été effective en des sites biconfessionnels marqués. Le cimetière est aussi, par les signes, symboles et statues des tombeaux, un espace où se lit une expression des appartenances religieuses ou philosophiques sans équivalent dans le paysage urbain.

Le cimetière hérité du XIX^e siècle constitue désormais une réalisation collective fragile et menacée. Sa prise en compte patrimoniale est encore très réduite et la réflexion sur sa conservation et son renouvellement reste ponctuelle.

La création des cimetières municipaux dans le Royaume de Naples (1815 – 1860)

Diego CARNEVALE

UMR 8562 Centre Norbert Elias, LabexMed

Correspondance : diego.carnevale@hotmail.it

Cette communication vise à illustrer les interventions politiques, administratives et techniques qui ont déterminé la création des cimetières municipaux dans le Royaume de Naples à l'époque contemporaine. Il s'agit d'un cas d'étude remarquable, compte-tenu que le Royaume couvrait l'espace géographique équivalent à l'actuelle Italie du sud. Très influencé par le modèle de gestion de la sépulture diffusé par la France napoléonienne, le système napolitain est le résultat de la rencontre de ce modèle avec une série de difficultés locales à la fois matérielle et culturelle. Ces difficultés ont forcé les administrateurs à développer des adaptations, parfois des véritables inventions, pour réduire l'impact de la réforme sur les communautés. Après une présentation synthétique de la réforme et des données principales concernant sa réalisation, une sélection de cas d'étude sera présentée. Cette sélection focalisera le regard sur les retombées socioculturelles contemporaine et successive à la création des nouveaux établissements ; sur les affrontements politiques locaux que parfois se cachaient derrière la réalisation des travaux ; finalement sur la réorganisation du marché des pompes funèbres en conséquence des transformations déclenchées par la réforme.

La révolution du cercueil au XIX^e siècle en France

Stéphanie SAUGET

Université François Rabelais, Tours

Correspondance : stephanie.sauget@univ-tours.fr

Avec la montée des considérations hygiéniques dès la seconde moitié du XVIII^e siècle et surtout les décrets impériaux du début du XIX^e siècle, le cercueil individuel devient obligatoire. Cette disposition sanitaire et d'égalité sociale associée aux transformations des pompes funèbres qui lui sont contemporaines, transforme en profondeur non seulement la perception du cercueil, son investissement, mais aussi l'industrie et le "marché" du cercueil qui se modifie rapidement dans les grandes villes et se normalise progressivement.

Nous nous proposons d'étudier ici les principales grandes évolutions de l'industrie et du marché du cercueil en nous appuyant sur les cahiers des charges des entreprises de pompes funèbres, l'apparition d'ateliers de menuiserie dans les locaux de ces entreprises et la progressive standardisation des formes du cercueil en essayant de pister les différences entre grandes villes et avec le reste du pays.

Cimetière Saint-Charles à Marseille (1824 – 1876) : la difficile implantation d'un cimetière de transition

Annick RIANI

Ville de Marseille

Correspondance : ariani@mairie-marseille.fr

Lorsque la législation révolutionnaire entérina les dispositions de l'ordonnance royale de 1776 en arrêtant définitivement que les cimetières seraient communaux (même si les fabriques¹ continuaient d'en assurer la gestion) [Daniel Ligou, 1975], la municipalité marseillaise entendit fermement appliquer la réglementation. Elle rechercha donc un site propre à l'usage d'un cimetière et porta finalement un choix sur un terrain situé à Saint-Charles². Mais ce faisant, elle se heurta à l'hostilité des riverains, industriels tanneurs ou laveurs de laine.

Cette levée de boucliers s'explique tout à la fois par la crise aiguë traversée par les anciens cimetières marseillais durant tout le XVIII^e siècle, l'émergence d'une sensibilité nouvelle aux odeurs et la situation géographique aux marges septentrionales de la ville du nouveau site retenu.

- Les cimetières anciens étaient devenus exigus et insalubres ; ils polluaient gravement les puits ; de leur voisinage émanaient des exhalaisons insupportables et ils se trouvaient incapables « d'absorber les morts » [Régis Bertrand, 1973]. Faute de trouver à temps d'autres espaces, les autorités municipales n'avaient pas d'autre choix que de se livrer à une sorte d'assolement macabre consistant à fermer temporairement un cimetière saturé pour faire enterrer dans un autre puis de rouvrir le précédent. La création du cimetière Saint-Charles visait à résoudre cette crise sanitaire.
- En outre, entre 1760 et 1840 et, sous l'influence de la pensée aériste, des découvertes relatives à la chimie pneumatique d'Antoine de Lavoisier, puis de la recherche osphésiologique s'était diffusée une sensibilité nouvelle aux odeurs, au moins, chez les élites. La science balbutiante s'employait alors à découvrir le mécanisme de la putréfaction et redoutait par dessus tout le méphitisme qui conduisait à la mort. L'entassement des corps dans les cimetières, les hôpitaux ou les casernes hantait désormais les couches éclairées qui revendiquaient l'attribution de tombes individuelles [Alain Corbin, 2004].
- Aussi les propriétaires établis à moins des 35 mètres réglementaires du futur cimetière se sentaient-ils menacés par des risques épidémiques bien qu'ils employassent eux-mêmes des matières putrescibles dans leurs fabriques.

La création du cimetière Saint-Charles – qui répondait aux nouvelles règles d'hygiène - remporta un succès incontestable mais éphémère précisément en raison de sa localisation au cœur d'un secteur urbain en plein développement. En effet, le cimetière s'avéra vite trop petit et sans extension possible alors que croissait fortement la population urbaine. En outre, au fil du temps, la demande de concessions individuelles et perpétuelles augmenta de façon exponentielle. Et enfin, deux épidémies de choléra (1834 et 1849) alertèrent les autorités quant aux besoins potentiels en places d'inhumation. Aussi, dès 1851, une commission municipale fut-elle chargée de rechercher de nouveaux terrains pour l'établissement d'un cimetière plus vaste. Et, en 1865, le cimetière Saint-Charles était fermé avant d'être totalement désaffecté onze ans plus tard.

Saint-Charles apparaît comme un cimetière de transition en ce qu'il marque de réels progrès en matière d'hygiène et de créations de sépultures individuelles. De nouvelles pratiques s'y développèrent aussi.

¹ La fabrique désigne l'ensemble des biens matériels d'une église paroissiale et des revenus affectés à son entretien ou bien la gestion matérielle de ces biens et revenus par une assemblée composée de clercs et de laïcs.

² Entre la rue du 141^e RIA au nord, la rue Léon Gozlan à l'est, la rue Honnorat et le bd Ch.-Nedelec au sud, la rue Jules Ferry à l'ouest.

Toutefois, sa situation géographique le condamna cinquante ans plus tard : l'amélioration des transports urbains et la création d'un service des corbillards permirent alors de créer à l'est de la ville un vaste cimetière monumental qui devint un lieu de tourisme funéraire dès la fin du XIX^e siècle.

Le cimetière des Crottes à Marseille (1784 – 1905) : dialogue entre histoire et archéologie

Colette CASTRUCCI^{1,2} et Anne Richier^{1,3}

¹ INRAP

² UMR 7303 TELEMME

³ UMR 7268 ADÉS AMU – CNRS – EFS

Correspondance : colette.castrucci@inrap.fr

En 1783, les « possédants-biens » des Petites Crottes, hameau du terroir marseillais, se dotent d'un nouveau cimetière qui sera utilisé jusqu'en 1905. Le quartier est déjà en pleine expansion à la fin du XVIII^e siècle et la population augmente progressivement, ce qui rend le cimetière primitif de l'église paroissiale trop exigü. Cette installation s'inscrit dans une période qui voit les prémices de profonds changements dans le domaine funéraire, qui aboutiront au décret de Prairial an XII en 1804. D'importantes mutations vont se succéder à partir de cette première période : la ville de Marseille s'étend, les habitations s'installent et se regroupent au bord de la route qui se dirige de Marseille à Aix. Avec elles, de petites industries au début, puis de plus importantes prennent place dans le paysage et conduisent avec elles nombre de personnes, dont beaucoup d'Italiens à la fin du XIX^e siècle, qui viennent travailler et habiter dans ce qui devient progressivement un quartier.

Nous essaierons d'analyser dans le cadre de cette étude en quoi ce petit cimetière est révélateur de ces différentes mutations dont il est lui-même l'un des signes. Comment se traduisent-elles dans l'évolution du cimetière et dans les manières d'inhumer ? L'aspect socioéconomique des populations qui se succèdent dans un quartier rural puis industriel est-il détectable par les traces matérielles, les gestes et les pratiques funéraires ? Sources écrites et archives du sol sont-elles en adéquation ?

Mais si les données historiques sont particulièrement riches et éclairantes pour ces temps « plus récents que l'ancien », elles sont également éloquentes dans leurs silences. L'archéologie vient-elle combler ces lacunes et si oui, que nous apprend-elle de plus ?

Quand archéologie et archives s'accordent pour raconter l'Histoire : le cimetière des Trois Maisons à Nancy (1732 - 1842)

Myriam DOHR

INRAP

Correspondance : myriam.dohr@inrap.fr

La création du cimetière des Trois Maisons *ex nihilo* en 1732, « hors fortifications de la ville » de Nancy, s'inscrit dans une tendance propre au XVIII^e siècle, qui veut que l'on exile les morts à l'extérieur des villes, et ce, essentiellement pour des questions de salubrité publique. Précurseurs sur le sujet, les officiers de la ville de Nancy vont donc régulièrement remodeler le cimetière en fonction du nombre de sépultures attendues, jusqu'à le faire répondre au début du XIX^e siècle, aux exigences du décret impérial de 1804.

Fermé en 1842, puis vendu en 1871 pour être remplacé par une imprimerie, ce cimetière, moderne pour l'époque, va rapidement tomber dans l'oubli. Et c'est seulement à l'occasion des travaux de requalification du site Berger Levrault, que le cimetière des Trois Maisons et ses sépultures vont ressurgir en 2008 et 2010, alors que personne ne se souvient même de son nom.

Les archives sont nombreuses, de même que les données de fouille ; même si l'opération, largement sous-estimée, n'a permis d'étudier que 337 individus sur les quelques 3 000 conservés. Une fois le terrain terminé, et les archives dépouillées, le jeu a donc consisté à faire concorder les informations. Est-ce toujours possible ? Qui, de l'écrit ou du terrain, a tort ou raison ? Que ne nous dit pas l'archéologie ? Et qu'ont omis de préciser les contemporains du cimetière ? Il est souvent très tentant de faire confiance aux écrits, qui s'avèrent parfois riches de détails. Ils nous apportent en particulier un élément imperceptible à la fouille et qui manque cruellement aux sites des périodes plus anciennes : le regard des habitants de l'époque. Mais l'archéologie prouve aujourd'hui que les archives ne nous disent pas tout, que ce soit de façon volontaire ou non, et qu'elles peuvent même nous orienter sur de fausses pistes.

L'exercice réalisé lors de l'étude du cimetière des Trois Maisons permet de montrer à quel point les deux types de sources, écrites et archéologiques, sont indissociables, afin de comprendre au mieux un site des périodes modernes et contemporaines.

Reims, Saint Rémi : un cimetière urbain de la fin du XVIII^e – début XIX^e siècle

Cécile PARESYS^{1,2}, Isabelle RICHARD¹ et Lola BONNABEL^{3,4}

¹ INRAP

² UMR 7267 CEPAM

³ UMR 8215 TRAJECTOIRES

³ MCC DRAC SRA PACA

Correspondance : cecile.paresys@inrap.fr

Le cimetière Saint Rémi, dont la surface totale est estimée à 1 ha, a été fouillé en 1999 sur 350 m². La fouille a permis d'identifier au moins deux populations inhumées, dont les pratiques d'inhumation et l'âge au décès diffèrent. Ces populations se trouvent dans deux secteurs distincts, l'un regroupant des inhumations simultanées (deux ou trois sujets dans la même fosse, exclusivement des hommes jeunes), l'autre des sépultures individuelles de sujets plus âgés des deux sexes (au-delà de 50 ans). Le premier groupe affiche des marqueurs de stress plus fréquents et plus intenses que le second groupe. Les sujets des deux groupes affichent des lésions osseuses (genou scié, sacrum scié dans la hauteur, humérus scié longitudinalement, phalanges de main porteuses de fil de fer pouvant appartenir à une main « remontée » sur un squelette d'anatomie...) évoquant des pratiques d'anatomistes ou de dissection dans un hôpital.

Une étude historique approfondie a été effectuée, qui a confirmé l'occupation courte de ce cimetière (1792 – 1832). Cette étude mentionne aussi la présence de plusieurs populations inhumées à Saint-Rémi (population paroissienne, défunts des guerres de l'Empire (1814 – 1815), défunts de l'Hôtel-Dieu et victimes de l'épidémie de choléra de 1832).

La fouille de ce cimetière, bien que ne portant que sur une infime partie, a été riche d'informations, d'autant plus que les données archéologiques et historiques ont pu être confrontées lors de l'étude. Cette confrontation a notamment permis de préciser l'origine des défunts des deux populations retrouvées lors de la fouille.

Toulon: le cimetière de la Porte Royale (1709 – 1829)

David OLLIVIER¹, Paul BAILET², Élise HENRION³

¹ UMR 7298 LA3M

² Communauté d'Agglomération Dracénoise

³ CG 04, Service Départemental d'Archéologie

Correspondance : dollivier@msh.univ-aix.fr

Créé en 1709, le nouveau cimetière de Toulon est installé à l'ouest de la ville, à proximité de la Porte Royale. La création du cimetière est liée à la fondation d'une seconde église paroissiale, l'église Saint-Louis dont il dépendra, sur l'initiative de l'évêque de Toulon. Agrandi en 1752, il sera utilisé sans discontinuité jusqu'en 1829 date à laquelle un nouveau cimetière principal – le cimetière Saint-Anne – est installé au nord de la ville.

L'opération d'archéologie préventive n'a concerné qu'une infime partie (148 m²) miraculeusement conservée d'un cimetière paroissial qui occupait à l'origine une superficie égale à 5000 m².

Cinquante-quatre individus ont été découverts répartis sur l'ensemble du terrain fouillé, auxquels nous pouvons ajouter sept individus retrouvés en vrac. L'espace cimétériel est organisé sous formes d'allées de sépultures orientées nord-sud et disposées en ligne. L'étude anthropologique a permis de déterminer la présence de 8 jeunes enfants, 23 adolescents ou jeunes adultes et de 21 adultes. Parmi eux, 30 hommes et 8 femmes ont pu être identifiés.

L'étude des archives ayant trait au cimetière nous a permis de mieux cerner la population ayant été inhumée : cimetière paroissial, il est aussi le lieu d'inhumation des morts provenant d'établissements hospitaliers ou d'enfermement : l'hôpital Saint-Esprit, l'hôpital de La Charité (à partir de la fin du XVIII^e siècle), le bague (1748) et l'hôpital de la Marine (1769) ; toute une population en définitive relativement humble ou captive.

St. Hedwig's cemetery in Berlin (1777-1840) : preservation, excavation, and postexcavation

Claudia Maria MELISCH

Universität de Berlin

Correspondance : cmelisch@web.de

St. Hedwig's cemetery was the first permitted catholic cemetery after the Reformation in Berlin. Berlin belonged to Margraviate of Brandenburg. The Reformation came comparatively late to this Margraviate. It was only in November 1539 when the Reformation was officially introduced, in as much as the Elector held the Eucharist in both forms. Since this then the catholic believe was forbidden and the catholic community stayed small. Only in the second half of the 18th century the politic of the Brandenburg elector and Prussian King became more welcoming towards migrants – especially Protestants from France – but it was still far from tolerant towards other than protestant believers. The Brandenburg elector introduced migrants into his Margraviate since craftsman were wanted and needed in Brandenburg because of the arousing early industrialization. French Zinngießer and Strumpfmacher were very welcome in Berlin/Brandenburg and got promised tax-advantages, but also Italian leather painters and icemakers came into the developing region and many others. In 1744 (???) the catholic community got the permission to build a church and in 1777 the first cemetery was opened. Through the general explosion of the city population in Berlin during the second half of the 18th century, also the catholic community grew much faster than originally expected. Already in 1835 St. Hedwig's cemetery was overfilled and since 1840 all dead except of a few were buried elsewhere. In 1998 the ErzbischöflicheVermögensverwaltung planned to build a Catholic Academy on the plot of the former cemetery. From written sources archaeologist expected that about 10.000 to 15.000 graves were to be expected. The client accepted six month excavation time and the post-excavation including an osteological assessment. During the six month we excavated about 1.000 graves. Through to specific circumstances of preservation in the sandy soil, we found unusually well preserved wooden coffins, textiles, leather and human hair there. Through the many grave goods and their arrangement in the coffins, archaeologists were able to extract many more information about the deceased than normally. Some of the deceased came most likely from Italy, others from Bohemia and Sothern Germany. One person possessed a rosary which had a parallel in Mexico. The graves outside the area of excavation were excavated with machine on the order of the client. There was no change to record anything in this area. The bulldozed soil was dumped onto a machine sieve to separate the human bones from the soil.

Le cimetière du XIX^e siècle de Bex – La Servanne (Vaud, Suisse) : croisement des données de la topographie, des archives et de l'identification biologique

Geneviève PERREARD LOPRENO¹, Alain STEUDLER², Lucie STEINER^{2,3} et Audrey GALLAY²

¹ Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie, Institut Forel, section des Sciences de la terre et de l'environnement, Université de Genève, Suisse

² Archeodunum SA, En Crausaz, 1147 Gollion, Suisse

³ Institut d'archéologie et des sciences de l'antiquité, Université de Lausanne, Suisse

Correspondance : genevieve.perreard@unige.ch

En Suisse romande, ce sont des projets spécifiquement anthropologiques qui ont conduit les services archéologiques à soutenir des fouilles dans des contextes de cimetières récents. Il est fait référence ici à la constitution de séries de squelettes identifiés dans des secteurs désaffectés de cimetières contemporains. Les recherches menées en 1992 – 1993 (Gemmerich) puis en 1998 – 2003 (Perréard Lopreno & Eades) aboutissent à la série aujourd'hui connue sous le nom de collection SIMON comprenant 495 sujets de sexe, âge au décès et profession connus, dont plus d'une centaine de personnes apparentées. Les inhumations auxquelles il a été possible d'accéder pour créer cette collection datent de 1920 à 1960. Dans l'optique de renforcer l'effectif de ces squelettes identifiés, et pour diverses raisons qui seront développées dans la communication, l'objectif s'est redirigé vers des périodes légèrement plus anciennes impliquant la gageure de reconstituer l'organisation d'un cimetière ancien pour tenter, entre autres, d'identifier les squelettes *a posteriori*. Une occasion s'est ainsi présentée fin 2013 sur la commune de Bex (Vaud, Suisse) où un cimetière du XIX^e siècle (1837 – 1903) allait être détruit par la construction d'une école. Les pierres tombales avaient été retirées en 1937, lors de la réaffectation du terrain en stade de football. La situation se présentait de manière fort séduisante. En effet, ce cimetière était préservé dans toute son extension et les archives – les livres des inhumations – ont été conservées pour la totalité de son fonctionnement. Par ailleurs, l'expérience acquise par la fouille de nombreux secteurs de cimetières de la première moitié du XX^e siècle permettait de proposer des hypothèses sur l'organisation topographique des sépultures qui ont guidé l'intervention de terrain. Le bémol : en raison de sérieuses contraintes de temps et de finances, des choix cornéliens – documentation archéologique ou prélèvement maximal de squelettes ? – ont dû être effectués et seul un secteur réduit a pu être investigué. La fouille, confiée à Archeodunum SA, a été menée durant cinq semaines entre novembre et décembre 2013 et l'équipe formée de cinq personnes a assuré le prélèvement de 174 squelettes, adultes et immatures, dans le temps imparti. En dépit d'une stratégie de documentation archéologique minimaliste, de nombreuses observations et un grand nombre d'artefacts ont été réunis, révélant les pratiques funéraires d'un gros bourg dans la seconde partie du XIX^e siècle. Identifié ou non, cet échantillon est précieux, car il représente la population d'une époque dont nous connaissons actuellement très peu de choses sur le plan anthropologique.

Les cimetières d'époque coloniale en Guadeloupe

Thomas ROMON ^{1,2}, Sacha KACKI ², Jérôme ROUQUET ^{1,2}, Didier PAYA ^{1,3}, Dominique BONNISSENT ^{4,5}
et Patrice COURTAUD ²

¹ INRAP

² UMR 5199 PACEA

³ FRE 2960 AMIS

⁴ Ministère de la Culture et de la Communication

⁵ UMR 8096-ArchAm

Correspondance : thomas.romon@inrap.fr

Depuis une vingtaine d'années, une quinzaine de cimetières de l'époque coloniale ont été étudiés en Guadeloupe, faisant de ce territoire l'un des mieux documentés dans ce domaine. Comme en métropole à la même période, ces cimetières, par leur recrutement, reflètent l'organisation de la société des vivants. Cimetières paroissiaux pour les morts de la paroisse, d'hôpitaux pour les morts de l'hôpital, etc. Toutefois, la société coloniale diffère de la société métropolitaine par l'existence d'une catégorie qui lui est propre, celle des esclaves.

Les sources historiques permettent parfois de localiser et d'identifier ces ensembles funéraires. Ce n'est pas toujours le cas, et des cimetières « oubliés » à la fois de la mémoire et des archives sont parfois découverts. Leur reconnaissance intègre alors la prise en compte, en plus des données historiques parfois lacunaires, de plusieurs facteurs relevant de l'archéologie et de l'anthropologie, comme leur localisation, la nature des vestiges associés, la morphologie et l'état sanitaire des inhumés.

En nous appuyant sur des exemples de cimetières fouillés en Guadeloupe, nous présenterons comment la gestion des morts et le cimetière catholique romain français ont été introduits dans les colonies d'Amérique. Nous verrons les adaptations mises en place pour la société coloniale et sa nouvelle composante : les « nègres ». Nous prendrons l'exemple de la ville de Basse-Terre, chef lieu de l'archipel guadeloupéen, assez bien documentée par les sources historiques et par l'archéologie, pour tenter de rendre compte de l'évolution des cimetières de la fin du XVIII^e siècle au XX^e siècle.

Un exemple de cimetière colonial en Guyane : l'ensemble funéraire de Torcy

Catherine RIGEADE

INRAP

Correspondance : catherine.rigeade@inrap.fr

Le site de Torcy se situe sur la rive droite du fleuve Mahury en Guyane, parallèlement à un alignement de pieux constituant les vestiges du canal de Torcy. L'érosion a mis au jour les fondations d'une chapelle datant du XIX^e siècle, ainsi qu'une grande partie du cimetière associé à celle-ci. Les recherches en archives ont montré que l'église a été dédiée entre les années 1845 et le début des années 1848, à l'instruction et à l'inhumation de la population servile du secteur. Face à l'érosion, et à la dégradation rapide des vestiges submergés, une évaluation globale du site, de la chapelle et du cimetière, a été requise par le DRASSM. Le caractère original du site, tant par sa topographie (construction d'un édifice culturel et religieux réservé aux esclaves), sa localisation géographique et son histoire liée au creusement du canal de Torcy au XIX^e siècle en font un site unique et particulier qui diffère très nettement des sites d'inhumations d'esclaves découverts en Guadeloupe ou à la Réunion.

Cette expertise a notamment permis d'appréhender les pratiques funéraires en usage des populations serviles mais également des travailleurs libres qui les ont remplacés dans les habitations, à l'abolition de l'esclavage. A l'instar des sites funéraires précédemment découverts au sein des autres colonies, les résultats obtenus montrent une absence de syncrétisme des pratiques funéraires. Malgré l'absence de fouille exhaustive nous montrerons comment l'étude des sources disponibles (archives du sol, sources historiques) et les conclusions de cette expertise permettent de faire évoluer la perception du quotidien de l'esclavage et d'approcher l'essor de la christianisation en Guyane.

Le cimetière militaire provisoire de la Grande Guerre à Soupir (02). Mise en parallèle des données archéologiques et des fonds archivistiques

Guy FLUCHER

INRAP

Correspondance : guy.flucher@inrap.fr

Dans le cadre d'une opération d'archéologie préventive en 2004, un cimetière militaire français de la Première Guerre mondiale dont les corps ont été exhumés en 1919, a fait l'objet d'une confrontation entre les données de terrain et les archives.

La fouille archéologique

En raison des contraintes budgétaires et du caractère hors norme à l'époque de ce type d'intervention, seules 43 fosses sépulcrales ont été fouillées sur les 335 que comptait ce cimetière. Il a été constaté que de nombreuses pièces osseuses avaient été négligées par les exhumateurs d'après-guerre ainsi qu'une partie des objets personnels.

Les fonds d'archive

Un plan du cimetière avait été réalisé en 1917 par le service d'Etat-civil aux armées. Le registre correspondant permet de connaître l'identité, le grade, la région d'origine, le régiment et la date d'inhumation des défunts. Il a été ainsi possible de réaliser une étude spatiale du cimetière (évolution chronologique de 1915 à 1917, répartition des grades et des unités régimentaires).

Quelques réflexions méthodologiques

L'accès au fonds d'archives n'a été possible qu'après la clôture de l'opération de terrain. Le caractère aléatoire du choix des fosses, qui pourrait paraître au premier abord regrettable, a néanmoins permis de s'exonérer de délicates questions éthiques et stratégiques. En effet, qui choisir et selon quels critères (grade, origine régionale, date de décès) ? Connaître l'identité d'un mort dont le décès est chronologiquement proche au regard des pratiques archéologiques usuelles peut-il affecter l'expertise scientifique ?

Bilan de la confrontation des sources

L'existence d'un quartier aux sépultures plus larges et plus espacées entre elles aurait pu être interprétée comme l'indice de différenciations sociales. Les archives ont montré qu'il s'agit en fait d'inhumations réalisées durant une période « calme » dans le secteur, mais avec néanmoins quelques notables exceptions. C'est la forte mortalité consécutive aux offensives de 1917 qui a modifié la gestion de l'espace funéraire.

La découverte d'éléments de cercueils et de linceuls a permis de s'interroger sur les rapports entre pratiques funéraire et hiérarchie sociale. Là encore, la pression des événements semble déterminante sur les choix, plus que les grades des défunts.

Thème 3

Des fouilles aux connaissances historiques : nouveaux éclairages Session posters

Le cimetière de la place Navarin de Boulogne-sur-Mer (1776-1806) : les apports de l'archéologie et de l'étude documentaire

Sophie OUDRY-BRAILLON^{1,2} et Christine CERCY¹

¹ INRAP

² UMR 8215 TRAJECTOIRES

Correspondance : sophie.oudry@inrap.fr

Introduction

Le diagnostic archéologique réalisé en préalable à l'aménagement d'un bassin de rétention d'eau place Navarin à Boulogne-sur-Mer⁹ a été l'occasion d'observer entre autres un cimetière paroissial et militaire occupé sur une très courte période. En effet, le cimetière paroissial Saint-Nicolas s'installe en 1776 et il est condamné en 1806 soit à peine trente ans plus tard. Au cours de cette brève opération archéologique, nous avons pu confronter les données des archives à la réalité archéologique.

Les données de l'étude documentaire

Au XVIII^e siècle, la paroisse Saint-Nicolas, en Basse-Ville de Boulogne, inhume ses défunts dans l'église et sur une petite parcelle attenante, mais les sources témoignent toutes de la nécessité de trouver un nouveau lieu d'inhumation pour les défunts de cette paroisse. En 1776, la décision est prise de fermer le cimetière Saint-Nicolas et de le déplacer à proximité de l'hôpital général, sous l'actuelle place Navarin.

Malgré cette création, l'aire d'inhumation apparaît rapidement trop restreinte. En effet, dès 1805 on signale que le cimetière est saturé, probablement en raison de l'arrivée des soldats des armées napoléoniennes. Il est finalement fermé le 18 mars 1806 au profit du futur cimetière de l'Est, implanté sur un terrain maraîcher, hors les murs et facilement accessible.

La réalité archéologique

Si les archives témoignent d'un lieu d'inhumation très dense et saturé de tombes en à peine trente ans, la réalité archéologique est tout autre, avec peu de sépultures et les traces de creusement de vastes fosses de récupération. Les tombes laissées en place ne semblent présenter que peu de recoupements.

La plupart des sépultures repérées sont individuelles, en cercueil de bois ; elles sont orientées nord-ouest/sud-est et la densité est variable d'un sondage à l'autre. Les restes osseux ont été regroupés par US pour l'étude archéo-anthropologique : le NMI est de 50 individus, soit 36 sujets adultes (2 femmes, 1 homme) et 14 sujets immatures. L'examen des ossements montre peu de pathologies traumatiques, attendues en présence de soldats.

Conclusion

⁹ Diagnostic archéologique réalisé par C. Cercy (Inrap) du 8 au 18 octobre 2012 ; (Cercy et al. 2012)

La mise au jour du cimetière de la place Navarin illustre bien la complémentarité totale entre les observations archéologiques et l'étude documentaire : cette dernière a entre autres permis d'expliquer la présence de grandes fosses d'extraction et l'arrivée d'importants dépôts de sédiment exogène. À l'inverse, la faible part des recouvrements entre sépultures tend à aller à l'encontre de ce que disent les sources et permettent de s'interroger sur les motivations des rédacteurs des rapports préconisant la fermeture immédiate de ce cimetière occupé sur une courte période.

Les inhumations des religieuses du Sacré Cœur dans l'abbaye de Marmoutier : pratiques funéraires XIX^e et XX^e siècles

Philippe BLANCHARD^{1,2} et Jérôme LIVET¹

¹ INRAP

² UMR 5199 PACEA

Correspondance : philippe.blanchard@inrap.fr

Des travaux dans l'abbaye médiévale de Marmoutier (Indre-et-Loire) ont été réalisés en 2011 dans une parcelle utilisée au XIX^e et XX^e siècles comme cimetière pour les religieuses du Sacré Cœur. Ces dernières étaient présentes sur le site afin de diriger un pensionnat et s'y sont faites inhumer jusqu'en 1981. Trois ans plus tard, le service des cimetières de la ville de Tours a entrepris de récupérer les corps et de déposer les restes dans l'actuel cimetière de Sainte-Radegonde (quartier de Tours).

Le diagnostic archéologique avait pour objectif initial de vérifier s'il restait des sépultures et d'approcher le protocole des services de la mairie quant à la récupération des ossements. L'intervention, très courte, a principalement permis le croisement des données archéologiques avec celles écrites et même orales (la communauté, bien que déplacée, existe toujours). De plus, la transposition de certains résultats à des contextes plus anciens (surtout monastique) est possible notamment au niveau des pratiques funéraires des frères et des moniales

Existe-t-il un recrutement particulier à l'intérieur des tranchées d'inhumation du cimetière des Crottes (Marseille) ?

Isabelle BOUCHEZ¹ et Sandy PARMENTIER²

¹Service archéologique de la Ville de Lyon

²UMR 7268 ADÉS AMU – CNRS – EFS

Correspondance : ysabouchez@live.fr

Le cimetière des Crottes (Marseille) fondé à la fin du XVIII^e siècle, a connu plusieurs phases d'agrandissement jusqu'à sa fermeture au début du XX^e siècle. L'organisation générale diffère selon les phases, illustrant l'évolution des pratiques et de la gestion funéraire pendant son occupation. A partir de 1852, date correspondant à la création du « grand » cimetière, sa gestion change radicalement avec une densité des ensevelissements beaucoup plus lâche. C'est à cette époque qu'apparaissent les inhumations en tranchées. Au total 12 tranchées ont été identifiées sur le terrain, dont certaines particulièrement bien conservées. C'est le cas de TR 5044 et TR 5100 dont les longueurs conservées sont respectivement 7,5 m et 11 m. Elles contiennent chacune à la fois des inhumations primaires et des dépôts secondaires.

La tranchée 5100, rattachée à la phase 3c (1864-1866), contient 6 sépultures et 8 ossuaires ayant livré les restes de 29 individus (19 adultes et 10 immatures).

La tranchée 5044, rattachée à la phase 4 (1866-1905), contient 5 sépultures primaires et 6 ossuaires ayant livré les restes de 32 individus (24 adultes et 8 immatures).

L'étude biologique de ces structures n'a pas permis de mettre en évidence un recrutement particulier des individus inhumés au sein de la tranchée, par rapport à l'ensemble du cimetière d'une part et entre les dépôts primaires et secondaires d'autre part. Bien que présent à l'intérieur de ces tranchées, les immatures ne sont que très peu représentés, notamment dans les ossuaires où leur présence n'est attestée que par quelques os le plus souvent fragmentés. La présence de ces ossements semble s'expliquer principalement par une infiltration du sédiment de comblement que par une réelle volonté de les positionner dans les ossuaires. L'étude de l'état sanitaire ne montre pas de spécificité permettant de différencier les sujets inhumés dans les tranchées de ceux découverts dans le reste du cimetière. En dépit d'une « gestion » particulière en tranchée d'inhumation par rapport aux autres sépultures du site, il s'est avéré qu'aucune différence n'a pu être observée au niveau du recrutement des individus. La mise en place des sujets dans cette structure ne répond pas une crise de mortalité spécifique ou à un statut social plus modeste (assimilation de la tranchée à une « fosse commune »).

Des habits & nous : quand les indices archéologiques mènent à une nouvelle réflexion taphonomique

Isabelle SCHWINDENHAMMER

INRAP

Correspondance : isabelle.schwindenhammer@inrap.fr

La fouille archéologique du cimetière du quartier des Crottes à Marseille a livré de nombreuses sépultures habillées. La bonne conservation des vestiges osseux et des matériaux tels que le bois, le textile, le cuir, ainsi que les éléments de fixation et/ou d'ornement, nous offre ainsi l'opportunité d'une nouvelle lecture taphonomique. Parce qu'un vêtement ou des chaussures peuvent contraindre ou laisser libre de tous mouvements, ce que l'on appelle 'le souple' tient assurément un rôle fondamental dans l'analyse des processus de dégradation et de l'évolution d'un corps en milieu clos. L'analyse taphonomique menée systématiquement sur un corpus important a permis de mesurer, par régions anatomiques, l'incidence du port de vêtement mais également, en l'absence de tout indice archéologique, de suggérer l'habillement d'un corps. De l'habit... à nous, l'ensemble des indices précieux relevés à la fouille apporte en outre un véritable témoignage documentant les éventuelles appartenances culturelles et sociales des inhumés.

Pratiques dévotes dans la tombe : les médailles votives du Cimetière des Crottes (Marseille, Bouches-du-Rhône)

Edith COUSTAUD

INRAP

Correspondance : edithcoustaud@hotmail.fr

A l'apogée de l'histoire quantitative, le dépouillement des clauses testamentaires provençales avait permis à Michel Vovelle de conclure à la "déchristianisation" de la Provence au cours du XVIII^e siècle. Ce phénomène, en lien avec le mouvement des Lumières, faisait ainsi le lit de la Révolution française, entraînant à terme la laïcisation de la société française. Depuis les années 2000, la "déchristianisation de l'an II" est considérée par certains historiens comme un épiphénomène ne remettant en cause, au début du XIX^e siècle, ni la puissance de l'Eglise ni les pratiques religieuses. Ces dernières ne seraient donc pas uniquement le fait, comme le veut l'image d'Epinal, "*des femmes et des vieillards*".

Fouillé en 2013 et 2014, le cimetière des Crottes à Marseille a livré plus de 800 sépultures et ossuaires. Ces structures contenaient du mobilier en grand nombre (1898 objets ou lots d'objets), dont des attributs religieux, en particulier des médailles. Contrairement aux chapelets et aux crucifix, qui pouvaient servir de bijoux, la fonction votive de la médaille ne fait aucun doute. De plus, il n'existe, à l'heure actuelle, aucune étude sur ce type de mobilier, pourtant particulièrement indiqué dans l'étude des pratiques religieuses.

Nous nous proposons donc, à partir de ce corpus et des données de terrain, en particulier anthropologiques, de dresser un tableau sociologique des pratiques de dévotion face à la mort pour cette population inhumée, marseillaise et immigrée.

La syphilis à Marseille au XIX^e siècle : prise en charge des vivants et des morts

Benoît POUGET¹, Emmanuelle BAU¹, Isabelle BOUCHEZ² et Yann ARDAGNA¹

¹ UMR 7268 ADÉS AMU – CNRS – EFS

² Service archéologique de la Ville de Lyon

Correspondance : benoitpouget@hotmail.com

A la lumière de la recrudescence de la fouille de contextes funéraires contemporains et des analyses des restes ostéoarchéologiques, se renouvelle la réflexion sur la prise en charge des malades atteints par la syphilis à Marseille dans un dix-neuvième siècle qui a ceci de particulier qu'à la fois il conjugue des thérapeutiques peu efficace, parfois mutilante et dangereuse et une forte prévalence de la maladie dans des populations variées (bourgeoisie urbaine, gens de mers, migrants, populations coloniales, prostituées ...). Véritable emporium de la Méditerranée, Marseille est un point nodal important au centre de circulations humaines qu'il faut appréhender à toutes les échelles et qui collent à une géographie de la maladie dans la ville. En parallèle, la syphilis, maladie emblématique reste très documentée ostéologique pour le XIX^e siècle (comme en témoigne les préparations dans divers musées de la médecine européen : Dupuytren, Conservatoire Anatomique de Montpellier, Royal College of Surgeon) tandis que les données ostéoarchéologiques sont assez disparates pour la période moderne et contemporaine.

Au temps de la vie, viendra s'articuler celui de la mort. Il s'agira alors de mettre en regard les sources historiques et les résultats de l'étude du matériel paléobiologique issu de fouilles récentes de cimetières (Cimetière des Crottes présenté par ailleurs au cours du colloque) afin de comprendre : quelles issues étaient possibles à ces corps marqués par la maladie au moment du choix de la sépulture. Au delà de la simple répartition des symptômes ostéoarchéologiques, ces données historiques et cette approche conjuguée sont également un socle interprétatif quant aux données paléoépidémiologiques présentes et futures en livrant de nouvelles perspectives anthropologiques et paléopathologiques autour de l'impact de l'atteinte syphilitique. Croisant donc histoire et anthropologie, notre contribution est tout à la fois une réflexion sur le nécessaire dialogue interdisciplinaire, qu'une restitution de la gestion des maladies sexuellement transmissibles dans un des grands ports méditerranéens.

Un marin ensablé en mer d'Iroise (Archipel de Molène, Finistère, France)

Aurélie MAYER

ÉVEHA

Correspondance : aurelie.mayer@eveha.fr

Une sépulture isolée a été découverte dans l'emprise de la fouille d'un habitat campaniforme à Beg-ar-Loued dans l'archipel de Molène, situé au large de la côte ouest du Finistère. Datée des XIX^e – XX^e siècles, elle était occupée par un individu masculin dont la position interpelle, puisque ses pieds reposaient, déconnectés au niveau des chevilles, entre ses genoux. L'histoire de cet homme a pu être reconstituée assez précisément grâce aux études conjointes des éléments de costume, des pathologies et de la taphonomie. Le corps de ce marin, touché par un scorbut qui a pu provoquer son décès, a été retrouvé échoué sur la rive en état de décomposition avancé et a été inhumé directement le long de la côte.

Des sépultures multiples de soldats de l'an II dans le cimetière des Trois-Maisons à Nancy (Meurthe-et-Moselle) – Approches paléodémographique et paléopathologique

Stéfan TZORTZIS¹, Myriam DOHR², Léa RODRIGUEZ¹, Laëtitia LANTERI¹, Yann ARDAGNA¹, Isabelle BOUCHEZ², Sandy PARMENTIER¹, Michel SIGNOLI¹

¹ UMR 7268 ADÉS AMU – CNRS – EFS

² Service archéologique de la ville de Lyon

Correspondance : stefan.tzortzis@univ-amu.fr

La fouille préventive menée par l'INRAP sous la direction de Myriam Dohr en 2010 sur une partie du cimetière des Trois-Maisons à Nancy, en fonction de 1732 à 1842, a permis entre autres choses la mise en évidence d'un vaste ensemble de sépultures multiples. Partiellement hors de la fouille et constitué d'une coalescence de fosses contenant un nombre variable d'individus, cet ensemble formait en plan une tranchée de plus de 45 m de long pour 2 m de large, bien alignée sur la clôture occidentale du cimetière, dans son état de 1779. Il ne recoupait aucune autre sépulture mais était en revanche surmonté par des inhumations individuelles postérieures. De fait non prise en compte par la prescription archéologique initiale, cette découverte a motivé, dans la continuité de l'opération préventive, l'intervention plus ponctuelle d'une équipe d'archéo-anthropologues de l'UMR 6578 (actuelle UMR 7268) sous la direction Michel Signoli. Compte tenu des conditions de découverte et d'intervention, seule une partie de cet ensemble contenant potentiellement plusieurs centaines d'individus a pu être intégralement fouillée. Le secteur investi a ainsi permis de mettre au jour 125 squelettes plus ou moins complets. Cet effectif a été complété par un échantillonnage effectué à partir d'une fouille partielle et mécanisée d'un secteur adjacent (prélèvement d'une trentaine d'ensembles crânes – os coxaux supplémentaires).

Confrontées aux témoignages archivistiques permettant de restituer les diverses phases d'agencement, de saturation et d'extension du cimetière, les données topographiques et stratigraphiques ont permis de proposer un premier intervalle chronologique pour la mise en place de ces structures - manifestement liées à une brutale crise de mortalité – entre 1779 et les premières années du XIX^e siècle. Parallèlement, les observations archéothanatologiques et une première caractérisation des paramètres biologiques relatifs aux squelettes ont conduit à poser l'hypothèse de militaires ayant transité par une structure de soin. Dans ce contexte général, une conjoncture historique s'est détachée, celle des débuts de la I^{ère} République, de la France révolutionnaire en guerre contre les puissances européennes coalisées et, singulièrement, les années 1793 à 1795. L'époque est en effet celle de la levée en masse de l'armée républicaine (« soldats de l'an II » originaires des différents départements français nouvellement institués) et de campagnes dans le Nord-Est (Lorraine, Flandres, Rhénanie). A Nancy, ville en marge des terrains d'affrontement mais où se trouvent un hospice militaire sédentaire et plusieurs hôpitaux ambulants, les années pointées correspondent par ailleurs à une très nette augmentation de la mortalité parmi les soldats stationnés sur place dans des conditions manifestement propices à la propagation de diverses maladies. Les archives nous apprennent également que ces mêmes années s'inscrivent dans une période durant laquelle un autre cimetière de la ville, Saint-Jean, dévolu depuis 1763 aux militaires décédés se trouve fermé.

Ayant ainsi associé tout à la fois une fraction de population spécifique et une phase de surmortalité chronologiquement bien repérée à cet ensemble de sépultures multiples, nous présentons dans cette communication affichée un état des résultats issus de l'étude de son recrutement ainsi qu'un bilan de l'état sanitaire des sujets composant la série ostéoarchéologique.

Un Poilu sur le tracé du Canal-Seine-Nord-Europe

Alexandre COULAUD

INRAP

Correspondance : alexandrecoulaud73@gmail.com

Dans le cadre des travaux préalables à la construction du canal Seine-Nord Europe, la fouille d'un établissement rural laténien placée sous la responsabilité scientifique de S. Sarrazin (Inrap) s'est déroulée sur la commune de Campagne (Oise) au cours du printemps 2012. Lors du décapage, une fosse oblongue localisée en marge de l'enclos d'habitat a rapidement attiré l'attention des archéologues. Plusieurs indices comme la proximité d'un impact d'obus et la présence d'une pelle militaire française en surface ont rapidement orientés les réflexions autour de la découverte d'une sépulture d'un soldat tombé lors de la Grande Guerre.

Après l'examen réalisé selon le protocole d'intervention mis en œuvre par la coordination du canal à grand gabarit, la fouille de la structure a révélé les restes d'un poilu du 121^e Bataillon de Chasseurs à Pied ainsi que d'un très important mobilier (armement, objets personnels, effets militaires,...). Les restes du soldat français sont très lacunaires et se composent de quelques côtes, fragments de calotte crânienne, des vertèbres et les phalanges de la main gauche encore en connexion anatomique. Après identification de ce soldat grâce à sa plaque d'identité ainsi que la recherche dans le *journal de marche et des opérations du 121^e B.C.P.*, le déroulement des faits pu être approché.

Les hommes de ce bataillon participaient, en cette fin d'août 1918, à l'offensive sur le canal du Nord en plein cœur de l'Oise. Lors de l'attaque du Bois du Quesnoy, plusieurs hommes furent fauchés par une artillerie nombreuse. Parmi ceux-ci, le soldat Maurice Babé, fût littéralement soufflé par un obus de mortier allemand. Cet événement explique l'état lacunaire du corps, mais non le fait que ces restes gisant dans une fosse anthropique et non un trou d'obus. Un second élément caractéristique peut nous apporter une réponse : il s'agit de boutons d'équipements militaires (bâche ou tente), présent en grand nombre autour des restes osseux. Quelques recherches iconographiques nous ont permis d'avancer l'hypothèse selon laquelle les restes de ce soldat auraient été regroupés dans sa toile de tente ou sa bâche par ses compagnons d'arme. Le fait troublant qui put permettre d'identifier ses restes, est la présence d'une bague de femme de type « solitaire » à l'annulaire gauche du soldat. Le gage d'amour d'une femme à un soldat partant au front a probablement permis à ses camarades de l'identifier sur le champ de bataille.

Pour cette étude, une méthodologie originale a été mise en œuvre grâce à divers acteurs (INRAP, Ministère de la Défense, Gendarmerie Nationale, ...). Les résultats de ces recherches outre le fait de pouvoir rendre les restes à la famille, ont permis de sortir de l'anonymat un soldat tombé pendant le combat et de mieux comprendre les faits. Une cérémonie militaire en présence d'autorités civiles et militaires a marqué l'ensevelissement des restes du soldat Babé dans la nécropole militaire française de Thiescourt (Oise) en présence de sa famille.

La fouille inédite du *Kilianstollen* à Carspach (Haut-Rhin, Alsace) : des réflexions méthodologiques pluridisciplinaires au service de l'identification de 21 soldats allemands de la Première Guerre Mondiale

Amélie PELISSIER¹, Benoit BERTRAND², Matthieu LE BAILLY³ et Michaël LANDOLT⁴

¹ Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan

² Communauté d'Agglomération du Douaisis

³ Université de Bourgogne Franche-Comté

⁴ MCC DRAC SRA Lorraine

Correspondance : amelie.pelissier@pair-archeologie.fr

Oubliés pendant plus de 90 ans, 21 soldats allemands du 94^e Régiment d'Infanterie de Réserve ont été mis au jour dans la galerie du *Kilianstollen* à Carspach (Haut-Rhin). En amont de travaux d'aménagements routiers, le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan a mené une opération d'archéologie préventive, sous la direction de Michaël Landolt, de septembre à décembre 2011, permettant de redécouvrir tout un pan de l'histoire locale sundgovienne. Le *Kilianstollen*, abri souterrain de grande capacité, se situe au niveau de la première ligne de front allemand et servait de refuge en cas de bombardements ennemis. Le 18 mars 1918, après une riposte de l'armée française, la partie sud de la galerie s'effondre, piégeant ainsi les dépouilles de 21 victimes. Cette découverte archéologique est exceptionnelle et inédite car elle illustre un instantané d'une catastrophe humaine, sans intervention anthropique entre le moment du décès des soldats jusqu'à leur exhumation, et où l'identité des défunts est connue. Le *Kilianstollen* est donc apparu tout de suite comme un véritable laboratoire expérimental, où chaque discipline scientifique pourrait porter un nouveau regard critique sur les méthodes employées régulièrement, pour la compréhension des sociétés du Passé.

Une démarche pluridisciplinaire exemplaire s'est donc mise en place pour répondre à deux enjeux majeurs : l'identification des corps des défunts et la restitution des conditions de vie de ces soldats. Aujourd'hui, les analyses et l'exploitation des données sont encore en cours mais nous avons choisi de vous présenter ici les résultats préliminaires de trois disciplines, parmi celles qui ont œuvré à la compréhension du site :

- L'analyse anthropologique a été menée principalement pour identifier biologiquement les défunts, afin d'attribuer un nom à chaque squelette exhumé. L'objectif primaire était de pouvoir restituer l'intégrité anatomique des sujets et de leur donner une sépulture individuelle décente. La seconde attente était de pouvoir tester et de valider les méthodologies utilisées classiquement en archéologie : l'étude a donc été réalisée « en aveugle », c'est-à-dire sans connaissance des données extérieures afin de ne pas entraver l'objectivité du travail (élément d'uniforme, lisibilité des plaques d'identité...).

- La cémentochronologie est venue en complément de l'étude anthropologique, afin d'aider à l'identification des défunts. Cette méthode basée sur l'observation des phénomènes cycliques du tissu dentaire ou ciment, montre une forte corrélation entre l'âge réel et l'âge biologique estimé. Les différentes investigations ont été menées afin de préciser, à l'année près, les estimations de l'âge au décès des défunts, permettant peut-être pour la première fois la restitution indirectement de l'identité de chaque corps exhumé.

- L'analyse paléoparasitologique a été menée à partir d'échantillons de sédiment provenant des cavités pelviennes de trois individus. L'objectif de cette étude était de restituer l'état sanitaire des soldats, en mettant en évidence des formes de résistance et de dissémination, aussi appelées œufs, produits par les vers adultes parasites du tube digestif et conservés dans les niveaux archéologiques. Le site de Carspach était particulièrement riche avec la reconnaissance de plusieurs pathologies parasitaires chez les soldats.

Les 21 soldats ont été ré-inhumés en juillet 2013, au cimetière militaire allemand d'Illfurth (Haut-Rhin, Alsace) et chaque défunt dispose maintenant d'une sépulture décente. Aujourd'hui, les résultats des analyses

pluridisciplinaires, associés au travail collaboratif des chercheurs, ont permis de répondre en partie aux problématiques posées. Nous avons pu identifier 18 sujets, qui ont vécu leurs derniers instants, dans un environnement insalubre avec des conditions de vie très précaires.

Ainsi, il reste actuellement encore trois individus à identifier : des investigations pluridisciplinaires se poursuivent donc, pour réduire le nombre d'inconnu et restituer enfin l'identité de chaque corps exhum

Thème 4

La mort encore plus récente : de l'archéologie funéraire à l'anthropologie médico-légale

De l'archéologie funéraire à l'anthropologie médico-légale : un exemple lorrain

Arnaud LEFEBVRE^{1,2}, Laurent MARTRILLE³ et Pascal VIPARD³

¹ INRAP Grand Est Nord, Metz

² UMR 5199 PACEA, équipe A3P, Université de Bordeaux, Talence

³ Université de Lorraine

Correspondance : arnaud.lefebvre@inrap.fr

L'archéologie funéraire est une discipline étroitement liée à l'anthropologie physique et la plupart de ses acteurs peuvent être qualifiés d'archéo-anthropologue. Ils sont ainsi capables d'appréhender une sépulture tant à travers son implantation, son architecture, qu'à travers son contenu. Une des phases la plus importante dans cette étude globale, outre la stratigraphie, demeure l'analyse taphonomique. Cette dernière porte autant sur le creusement et les aménagements périssables éventuels que sur le corps du défunt. Les offrandes et le mobilier déposé ne doit pas non plus être oublié car de plus en plus d'étude démontrent la présence d'éléments périssables tels des coffrets en bois, des paniers...

Ces différentes notions sont également extrêmement utiles dans le domaine de l'archéologie et de l'anthropologie médico-légale lorsqu'il s'agit de rechercher un corps, un élément enfoui et d'en comprendre le mode de dépôt.

Ainsi, le lien, et donc la collaboration, entre les archéo-anthropologues et les médecins légistes s'avère très utiles.

Fort de ces constatations, l'Institut médico-légal de Nancy et son responsable, le Dr Martrille, ont mis en place une équipe composée d'un archéologue et d'un anthropologue, spécialement formés au domaine médico-légal et judiciaire et à l'archéo-anthropologie « d'urgence », à même d'intervenir sur le terrain (levée de corps) et en laboratoire (salle d'autopsie) lorsque cela s'avère nécessaire.

Anthropologie médico-légale et examen des corps squelettisés

Tania DELABARDE

Instituts médico-légaux de Strasbourg et Paris

Correspondance : tania.delabarde@gmail.com

La squelettisation du corps a longtemps été un obstacle pour redonner une identité et déterminer les causes et les circonstances de la mort d'une personne disparue. L'association des mots "anthropologie" et "médico-légale" peut sembler de prime abord antinomique, pourtant, l'anthropologie médico-légale est une discipline scientifique qui puise ses racines dans l'anthropologie biologique/physique et permet, lors de l'examen médico-légal des corps squelettisés, de déterminer le profil biologique (sexe, âge, stature, caractères individualisants) et d'analyser les éventuelles atteintes osseuses (traumatiques ou pathologiques).

De l'intervention in situ lors de la découverte d'un corps squelettisé, jusqu'à l'examen médico-légal avec les analyses complémentaires (radiologie, toxicologie, génétique, histologie, anatomopathologie, entomologie, ...), l'anthropologie médico-légale constitue une approche multidisciplinaire pouvant permettre d'obtenir des informations inédites.

Quand l'archéologie médico-légale rencontre l'archéologie de terrain : l'analyse des squelettes issus de contextes récents

Eugenia CUNHA

Laboratório de Antropologia Forense, Departamento de Ciências da Vida, Centro de Ecologia Funcional, Universidade de Coimbra, Portugal

Correspondance : cunhae@anthrop.uc.pt

La passerelle entre archéologie de terrain et anthropologie médico-légale est évidente lorsqu'il s'agit de fouiller des squelettes récents dans la routine médico-légale ou dans les contextes de crimes contre l'humanité. Il est important de noter la différence entre fouiller et exhumer des restes humains : c'est surtout dans la fouille que les méthodologies développées par l'archéologie de terrain sont pertinentes. L'application de ces méthodes permet de maximiser l'information sur le contexte du décès et sur l'identification des individus. Travailler avec des équipes interdisciplinaires offre une valeur ajoutée à l'anthropologie médico-légale, d'autant plus qu'un contexte méconnu peut se voir annulé par le tribunal. La recommandation à retenir est d'intégrer l'expertise de l'archéologie de terrain dans les équipes de la Police et dans la fouille de charniers. Plusieurs cas seront présentés, dont une expertise faite en Guinée Bissau pour retrouver les corps de soldats portugais décédés pendant la guerre coloniale des années soixante et soixante-dix.

Thème 5

Et l'éthique dans tout ça ?

Patrimoine et restes osseux récents : nouvelles questions pour d'anciens problèmes

Yann ARDAGNA¹ et Aurélie FORT²

¹ UMR 7268 ADÉS AMU-CNRS-EFS

² Musée National d'Histoire Naturelle, Musée de l'Homme

Correspondance : yann.ardagna@univ-amu.fr

Cette contribution se propose d'abord de présenter un bref aperçu des principaux types de restes humains récents (séries ostéologiques, tissus mous, préparations anatomiques) qui sont aujourd'hui « patrimonialisés » en France. Cette diversité sera aussi illustrée par sa représentation dans les structures de conservation et les particularités des restes « contemporains ». En marge de cet aperçu, la contribution reviendra sur le terme de « patrimonialisation des restes humains » qui reste assez flou et souffre d'une fausse impression d'unité quant aux sources, aux enjeux et aux réflexions qu'ils génèrent. Car si les restes récents ne sont pas les plus représentés dans les collections anthropologiques, ils incarnent davantage que la mémoire biologique humaine et suscitent des interrogations qui leur sont propres. Selon certaines circonstances ils peuvent devenir un réel « fardeau », qui, néanmoins, a eu le mérite d'ouvrir l'étude et les réflexions autour des vestiges anthropologiques à un large champ interdisciplinaire.

Enfin nous aborderons, les interrogations relatives aux représentations et au statut des restes humains récents et les problèmes connexes, non pas du point de vue juridique *stricto* mais sous l'angle des recherches scientifiques aussi bien celles issues du passé de l'anthropologie que les futures analyses. Cette réflexion demeure prospective mais nécessaire car une catégorie de restes anthropologiques récents (les vestiges ostéoarchéologiques) prend depuis peu une nouvelle épaisseur. Ce regain d'intérêt pour les vestiges récents soulignerait donc l'évolution constante de la valeur scientifique qui leur est attribuée.

Ce qui pourrait avoir comme conséquence une modification de l'attitude générale face à certains enjeux éthiques et certaines pratiques actuelles telle que les réinhumations ou les réattributions.

Du nouveau dans nos « cimetières ». Faire exister, faire place et faire disparaître

Gaëlle CLAVANDIER

Université Saint-Etienne et UMR 5283 Centre Max Weber

Correspondance : Gaele.Clavandier@univ-st-etienne.fr

Depuis le milieu du XX^e siècle, dans un contexte de sécularisation, les pratiques funéraires se sont diversifiées. Il faudra néanmoins attendre les années 1990 pour que ces évolutions soient statistiquement représentatives, on pense notamment aux soins de conservation et à la crémation qui se sont démocratisés. L'une a pour effet de créer une forme d'éternisation symbolique (dernière image du corps), l'autre a pour conséquence de transformer le corps en cendres si bien que les « restes mortels » n'ont plus forme humaine.

Au-delà de ces techniques du corps, se pose la question des lieux. Le législateur a rappelé, en 2008, que la destination « normale » des corps-morts était le cimetière, quand bien même la dispersion des cendres en pleine nature est autorisée. En un sens, on pourrait considérer que le cimetière- dans sa forme moderne héritée du XIX^e siècle, lieu de repos et du souvenir - ne serait pas affecté par ces transformations. Or, il est probable que l'on assiste pourtant à un renouveau de la gestion des corps, laquelle pourrait avoir une incidence sur le travail d'investigation des futurs archéologues, aboutissant à une quasi-disparition des « restes ». Nous assistons aujourd'hui à une réduction de la masse corporelle, qui se traduit dans le cas des concessions échues (des concessions dont la durée s'est nettement raccourcie), par une généralisation de la crémation des restes mortels, puis à leur dispersion, remplaçant progressivement les ossuaires (ce dans les cimetières des grandes agglomérations dotées d'un crématorium).

Dans le même temps, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes, on observe une transformation des sensibilités qui fait exister des corps ou fragments qui jusque-là n'étaient pas « admis » dans l'espace dédié aux morts. Je prendrais deux exemples issus de mes terrains, celui du devenir des corps des enfants sans vie et celui des fragments de corps non identifiés issus de catastrophes collectives, qui n'ont pas des personnalités juridiques mais peuvent néanmoins être inhumés, ce dans l'esprit de la loi.

Ce panorama nous permettra de faire l'hypothèse que si les temps du deuil, de la commémoration ou souvenir, puis de l'oubli étaient clairement établis, il semble désormais que cette perspective diachronique soit moins opérante. D'un côté, des notions « morales » et non situées comme le respect, la dignité et la décence essaient, si bien qu'il est difficile de savoir à partir de quand une intervention sur le cadavre, voire les « restes » est possible et légitime. De l'autre, des pratiques tendent à faire disparaître le corps et la sépulture, ce du vivant des ascendants ou descendants directs, brouillant les repères temporels.

De l'impact des pratiques de recherches et d'identifications des victimes de crimes de masse sur les rituels funéraires

Élisabeth ANSTETT

UMR 8156 IRIS EHESS

Correspondance : Elisabeth.Anstett@ehess.fr

L'un des effets secondaires des génocides et des violences de masse du XX^e siècle a été de générer des exhumations de masse. De façon immédiate ou différée, les crimes perpétrés à grande échelle contre des populations civiles ont en effet donné naissance à de vastes processus de recherche des victimes, initiés là par les survivants, ailleurs par des organisations ou des juridictions locales ou internationales.

Les modalités et les effets sociaux de ces déterrements massifs engagés en Espagne, en Bosnie, au Rwanda ou au Guatemala, parfois avec des moyens humains et matériels considérables, ont fait l'objet ces dernières années d'études approfondies de la part d'anthropologues, de sociologues ou de politistes intéressés à en saisir précisément les enjeux.

Pour notre part, nous proposons de nous interroger, dans le cadre limité de cette communication, sur les effets des pratiques d'exhumation et d'identification des victimes (qui impliquent le stockage durable des restes humains au sein des services de médecine légale ou d'anthropologie médico-légale, comme leur altération ou leur destruction partielle) sur les pratiques de ré-inhumations mises en œuvre à l'issue de la restitution des corps ou des restes humains aux familles.

Nous serons ainsi amenés à considérer les diverses réponses apportées par les grammaires funéraires locales (laïques mais aussi catholiques romaines en Espagne, juives en Pologne ou musulmanes en Bosnie par exemple) aux perturbations introduites par l'épreuve de l'exhumation et de l'analyse médico-légale, et à prendre la mesure des innovations ou des transformations apportées aux rituels funéraires à travers notamment l'introduction d'éléments issus des environnements technologiques et scientifiques.

L'identité, l'altérité : parallèles entre nos usages courants et le sort des morts

Luce DES AULNIERS

Faculté de communication, Université du Québec à Montréal, Québec

Correspondance : des_aulniers.luce@uqam.ca

Le trajet *exploratoire* de cette proposition met en relation d'une part les éléments constitutifs de la dialectique identité/altérité, et d'autre part les dépositions des traces matérielles des morts. Les significations des dites traces se déploieraient sur un arc qui combine lui-même les deux faces de l'identité : d'abord l'identité conçue comme un « tout » au sens d'une *intégralité* des sujets humains, ici dans les bornes matérielles des références - voire des appartenances - à un groupe social (dans l'ici-bas) en même temps qu'à une société des morts (dans "l'au-delà"). Cette identité en miroir vie-mort se ramifiait en outre dans cet "au-delà", par l'inhumation des restes auprès du lignage, autant que par ses conceptions idéalisées des constats existentiels. Dans ces conditions, la mort comme suprême altérité peut infiltrer l'entendement, puisque le lieu des morts en est la consécration.

Cette conception de l'altérité-mort serait battue en brèche du fait de l'insistance mise petit à petit sur la seconde face de l'identité, à savoir la *singularité*, surtout individuelle. En fonction de l'insistance qu'on y appose, on pourrait dégager un glissement historique qui part de l'identification de plus en plus « personnalisée » des tombes, accompagnant le sentiment de deuil. Puis l'imaginaire se centre sur les survivants en deuil, au détriment de la société des morts. Le nivellement des « tombes » y contribuerait, parmi d'autres facteurs (dont la psycho-médicalisation du deuil). Pour autant que s'y trouve un code signalétique du destin commun et partagé, on pourrait avancer que l'indice symbolique de cette forme d'altérité pâlit.

La mort comme processus d'indifférenciation, toujours suprême altérité - si redoutable pour les sensibilités contemporaines - rencontre alors un double paradoxe : comme socle, la miniaturisation, puis la dissolution, voire la disparition des restes – au titre d'une tangente actuelle – se tiendrait en dissonance relative avec deux phénomènes, même si de nature et d'ampleur différentes : d'abord avec la frénésie pour cumuler et offrir à la représentation des traces de soi vivant, dans les sphères du virtuel, promesse d'éternité des singularités, et qui pourrait représenter une forme bien actuelle d'altérité, au sein de la "nouveau" comme culte ; puis la thanato-curiosité, qui entraîne nos contemporains dans la recherche de traces de l'ailleurs et l'autrefois, autre figure d'altérité, quitte à en emprunter des caractéristiques dès lors qu'elles plaisent à l'autoréférence.

S'ouvrirait ainsi un chantier pour l'archéo-anthropologie : à travers l'éclatement des pratiques, peut-on replacer le « tout » de la mort, qui viendrait autant rassurer les vivants-pour-la mort que les pousser à mieux discerner les morts symboliques et iniques ? Entre autres questions : la sociothanatologie critique chère à Louis-Vincent Thomas y trouverait-elle un élan ? Et *quid* de la transmission des aïeux, ces *alter* peu lointains ?

Respect du cadavre : jusqu'où et pourquoi ?

Pierre LE COZ

Espace Éthique Méditerranéen, UMR 7268 ADÉS AMU – CNRS – EFS

Rapporteur de l'avis n° 111 du CCNE sur les problèmes éthiques posés par l'utilisation des cadavres

Correspondance : pierre.le-coz@univ-amu.fr

Une fois que la vie s'en est retirée, le corps humain ressemble aux biens physiques inertes dont s'occupent la chimie ou les sciences expérimentales. En soi, un cadavre n'est rien de plus qu'un ensemble de particules matérielles qui se désagrège lentement au fil du temps. Privé de subjectivité, le corps n'a plus la dignité intrinsèque qui était la sienne avant le décès. Dès lors, d'où vient le respect que nous éprouvons à la vue d'une dépouille mortelle ?

A l'analyse, ce que nous appelons « respect pour les morts » se révèle être un concentré de plusieurs affects enchevêtrés (1). Les philosophes ont, de longue date, pointé l'universalité de la crainte qu'inspire la vue d'un cadavre (2). Si l'appréhension de la mort est présente en toutes les espèces animales, l'angoisse est particulièrement vive chez l'homme qui la perçoit comme « *le pire des maux* », « *le plus affreux des périls* », « *sa plus grande terreur* » (3). Cet effroi se double d'une compassion par un mécanisme empathique qui nous incline à nous mettre à la place du mort (4). Nous nous sentons émus en songeant que le défunt est à tout jamais privé de la lumière du monde. Nous ressentons de la gêne, voire de la culpabilité, à l'idée de poursuivre sans lui l'aventure de l'existence. Selon notre degré de proximité avec le disparu, notre respect envers sa dépouille exprimera des sentiments d'amour, d'affection et de gratitude pour ce qu'il a été, pour ses mérites et sa fidélité. Cette conduite de décence intègre les attentes des tiers et celles (imaginaires) du mort.

Sur un plan éthique, on peut se demander jusqu'où s'impose le respect envers les cadavres. Le CCNE souligne l'importance du critère temporel dans la régulation de pratiques telles que l'exhumation ou l'exposition (5). Bien qu'elle ne soit pas aisément formalisable, il existe une ligne de démarcation entre l'ancien et l'actuel. Ainsi, le Comité d'éthique estime que la préservation d'un témoignage de l'histoire est légitime lorsque tout lien possible avec les restes humains est rompu. Il cite en exemple le cas des vestiges de Pompéi auquel peut accéder le public, étant entendu que « *si une telle catastrophe se produisait aujourd'hui, il ne serait pas envisageable d'en faire un musée pour que les foules puissent voir les corps des personnes ensevelies par l'éruption volcanique* ». S'agissant des restes humains qui sont plus proches de nous, le CCNE estime nécessaire de poser des garde-fous. On doit tenir compte de la proximité des aïeux et de possibles résonances affectives dans l'esprit des survivants.

Bibliographie sommaire :

- (1) Thomas, L-V., *La mort*, PUF, Paris, 1991.
- (2) Epicure, *Lettres*, « lettre à Ménécée », Nathan, Paris, 1998.
- (3) A. Schopenhauer, *Le monde comme volonté et comme représentation*, PUF, Paris, 1984.
- (4) A. Smith *Théorie des sentiments moraux*, PUF, Paris, 1999.
- (5) Comité Consultatif National d'éthique, Avis n°111 : *Avis sur les problèmes éthiques posés par l'utilisation des cadavres à des fins de conservation ou d'exposition muséale*, www.ccne-ethique.fr, septembre 2010.

Face à la mort récente

Jean-Pierre GASNIER

Avocat, Aix-Marseille Université, psychanalyste

Correspondance : jean.pierre.gasnier@gmail.com

Croiser la mort, en général, ne laisse pas indifférent quelle que soit la forme que cette rencontre peut prendre, par exemple la fouille de sépultures. Mais chacun est singulier et réagit à cette rencontre comme il le peut, en fonction notamment de son histoire et des signifiants qui le gouvernent.

Croiser la mort et croiser des morts, est-ce la même chose ? Fouiller une sépulture est-ce même croiser des morts ? Les archéologues sont assez unanimes pour dire qu'on n'aborde pas de la même façon les sépultures antiques ou médiévales et les sépultures récentes. Il serait intéressant de pousser l'enquête plus avant dans la mesure où, sur le terrain, il semble ne pas y avoir de réelle différence. Pourtant, la fouille de sépultures récentes rebutera toujours certains. Pourquoi ? Quant à ceux que cela ne rebute pas, comment s'en arrangent-ils ?

Notre proposition consiste à présenter un travail en deux temps. Il s'agit tout d'abord d'entendre ce qu'ont à dire des archéologues qui ont eu l'occasion de fouiller des sépultures récentes. Puis, dans un second temps, nous essaieront de dégager des points saillants ou récurrents afin de tenter d'élaborer, avec les outils de la psychanalyse, une approche théorique susceptible de rendre compte de ces réactions. Et si la chance nous sourit, peut être pourrons nous, au travers du témoignage de ces mêmes archéologues, tenter d'entendre quelque chose de la parole des familles ou des proches de ceux dont les sépultures ont été fouillées.

Tempo Rubato

Puisque le temps est une aporie, que selon Freud l'inconscient ne connaît pas le temps, que Lacan a intitulé son dernier séminaire "La topologie et le temps", que Stephen Hawking a écrit "Une brève histoire du temps et puisque le temps du sujet se conjugue au futur antérieur.

Elisabeth OLLA LA SELVE

Psychanalyste, ALI

Correspondance : eollalaselve@orange.fr

Au-delà de la métaphore musicale que fait entendre le titre "tempo Rubato" ou selon la traduction, "le temps dérobé", chacun aborde cette notion de Temps selon sa discipline. Dès lors, est-il possible de parler d'un seul - et même - temps ? L'ordinal qui marque le comptage du temps en est un exemple. Mais est-ce là le seul index ? Déjà, Jean de La Fontaine disait de la tortue qu'elle "se hâte lentement".

Pour ressentir "l'échelle du temps, le proche et le lointain", qu'est-ce qui entre alors en jeu ? La Mémoire ? Mais il n'y a pas de mémoire sans oubli. Et, à l'instar du temps qui n'est pas Un, les mémoires sont plurielles. Laquelle solliciter pour faire face à un trauma supposé ?

Alors, mémoire du temps ou temps de la mémoire, cette circularité est-elle une fatalité ?